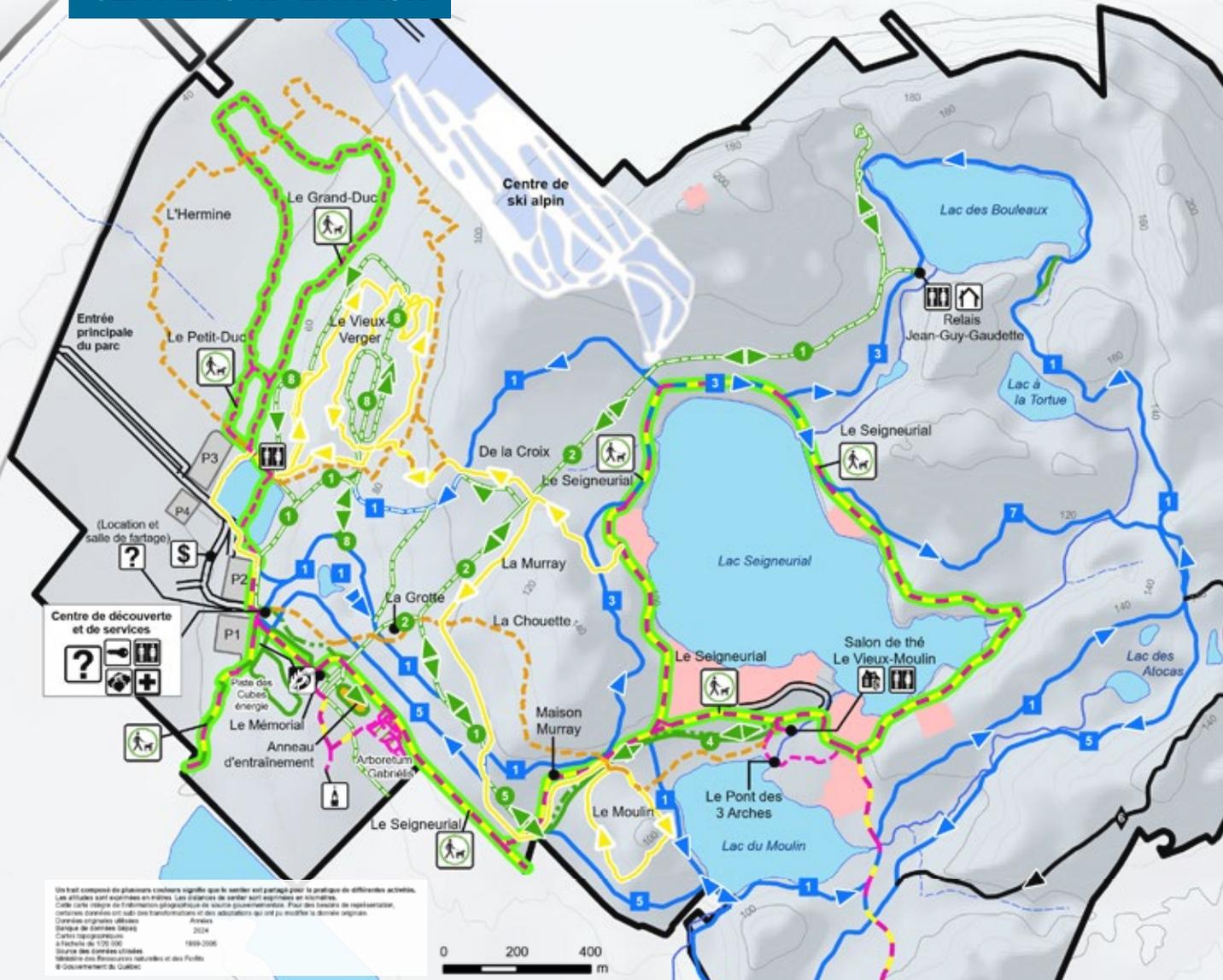


PARC NATIONAL DU MONT-SAINT-BRUNO

SENTIERS HIVERNAUX



Un trait composé de plusieurs couleurs signifie que le sentier est partagé pour la pratique de différentes activités. Les utilités sont exprimées en mètres. Les distances de sentier sont exprimées en kilomètres. Cette carte comporte de nombreuses informations de source gouvernementales. Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale. Certaines données utilisées : Banque de données SIGES, Carte topographique 1899-2006, à l'échelle de 1:25 000, Source des données climatiques, Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, © Gouvernement du Québec.

- Accueil / Information
- Bloc sanitaire
- Gaierte de perception
- Boutique
- Cimetière
- Glissade
- Location
- Salon de thé Le Vieux-Moulin
- Premiers soins
- Relais
- Sentier où les chiens sont autorisés
- Sens du sentier
- Route principale
- Voie de service
- Limite du parc
- Terrain privé
- Anneau d'entraînement
- Centre de ski alpin
- Stationnement
- Territoire sous bail relevant du MELCCFP
- Type de sentier
- Sentier de randonnée pédestre sur neige
- Sentier de raquette
- Sentier de vélo à pneus surdimensionnés (fatbike)
- Ski de fond
- Ski classique
- Sentier de pas de patin
- Ski classique et pas de patin
- Difficulté du sentier de ski de fond
- Facile
- Difficile
- Très difficile

**LES ACCÈS SECONDAIRES
EN HIVER SONT LIMITÉS.**

**URGENCE ASSISTANCE GARDE-PARC
514 820-3726**
**POMPIER - POLICE
AMBULANCE 911**

SKI DE FOND

PARCOURS	DISTANCE	DURÉE	NIVEAU
1	8,7 km	1h30	◆
2	3,2 km	30 min	●
3	6,2 km	1h	◆
4	4 km	45 min	●
5	8,1 km	1h15	◆
6	8,1 km	1h15	◆◆
7	9,3 km	1h30	◆
8	2 km	20 min	●
Piste des cubes énergie	600 m	20 min	●

RANDONNÉE PÉDESTRE



PARCOURS	DISTANCE	DURÉE	NIVEAU
Le Petit-Duc	1,5 km	20 min	●
Le Grand-Duc	3,5 km	1h	●
Le Seigneural	7 km	1h 30	●

RAQUETTE

PARCOURS	DISTANCE	DURÉE	NIVEAU
L'Hermine	3,7 km	1h 15	●
La Chouette	2 km	45 min	■

FATBIKE

PARCOURS	DISTANCE	DURÉE	NIVEAU
Le Seigneural	7 km (boucle)	1h	●
La Murray	1,8 km	35 min	■
Le Vieux-Verger	2,8 km	1h	■
Le Moulin	1,5 km	30 min.	◆
De la Croix	1 km	30 min.	◆◆

Facile ● Intermédiaire ■ Difficile ◆ Très difficile ◆◆



BIENVENUE AU PARC NATIONAL DU MONT-SAINT-BRUNO

KIOSQUES ANIMÉS

Même chaussés de skis, les randonneurs peuvent en apprendre davantage sur les richesses du parc.

Venez rencontrer notre garde-parc naturaliste au kiosque La Pinède; il vous fera découvrir différentes espèces qui se sont adaptées à nos hivers, ainsi que diverses thématiques hivernales.

SALON DE THÉ LE VIEUX-MOULIN

Venez déguster une sélection de thés, cafés spécialisés et viennoiseries dans une ambiance chaleureuse. Le bâtiment, datant de 1761, est situé à 2,5 km du centre de découverte et de services. Accessible à pied, en raquettes ou en ski.

ACTIVITÉS

Vélo à pneus surdimensionnés (*fatbikes*), ski, raquette et marche en soirée

À vos lampes frontales, marcheurs, skieurs, raquetteurs et cyclistes! Le parc sera ouvert jusqu'à 21 h les mercredis, jeudis et vendredis pendant dix semaines à compter de janvier (selon les conditions de neige).

Des soirées à ne pas manquer!

Pente à glisser

À seulement 2 minutes du centre de découverte et de services, venez vous amuser avec la famille dans notre pente à glisser enneigée. Une voie d'accès dédiée facilite la remontée.

Parcours « Sur la piste des Cubes énergie »

En collaboration avec *Le Grand défi Pierre Lavoie* et *La Petite Expé*, le parc propose le parcours « Sur la piste des Cubes énergie », une formule amusante et gratuite pour familiariser les jeunes avec la pratique du ski de fond dans un contexte ludique et décontracté.

Visitez le sepaq.com/montsaintbruno ou présentez-vous au centre de découverte et de services pour connaître les horaires de nos activités et notre tarification de location.



LOCATION D'ÉQUIPEMENT

- Raquettes
- Ski de fond
- Vélos à pneus surdimensionnés (*fatbikes*)

Pièce d'identité avec photo obligatoire. Ski: location disponible à la journée seulement.
Réservation par téléphone au 1 800 665-6527 ou directement sur place (sous réserve de disponibilité).

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La conservation dans les parcs, c'est l'affaire de tous. Il est donc important que les visiteurs exercent le souci du respect de l'environnement.

À cet effet, il est interdit:

- d'endommager le milieu naturel;
- d'introduire des espèces végétales ou animales; les chiens sont autorisés à certains endroits dans le parc - consultez la carte au verso;
- de chasser et de porter une arme;
- de circuler hors des sentiers autorisés;
- de déranger la faune en cherchant à s'en approcher de trop près ou en la faisant fuir;
- de nourrir les animaux.



Toute personne qui circule ou pratique une activité doit se conformer aux règles affichées par la direction. Vous devez rapporter vos déchets.

CODE DE CONDUITE

- Il est interdit de circuler en raquettes et à vélo dans les sentiers de ski de fond.
- Circuler dans les sentiers balisés et dans le sens indiqué.
- Respecter la signalisation et le style déterminé des pistes (classique ou patin).
- Conserver une distance raisonnable avec le skieur ou le cycliste qui précède.
- Advenant un arrêt ou une chute, dégager la piste pour ne pas nuire aux autres usagers.
- Dans une piste tracée en simple, un skieur plus rapide qui désire dépasser un skieur plus lent doit manifester courtoisement son intention.
- Dans une piste tracée en simple, un skieur plus lent doit céder le passage au skieur plus rapide en se plaçant à l'extérieur de la piste par la droite.
- Dans une piste à double sens, demeurer à droite lorsqu'on rencontre un autre skieur.
- Dans une piste tracée en double, les skieurs les plus lents doivent demeurer dans la voie de droite et laisser la voie de gauche aux skieurs plus rapides.
- Dans une descente, s'engager seulement lorsque le skieur qui précède est rendu au bas de la pente.
- Dans une descente, le skieur descendant a priorité sur le skieur ascendant.
- Se soumettre à toute directive émise par les patrouilleurs ou leurs représentants.
- Signaler toute irrégularité aux employés de l'établissement.
- Respecter l'environnement et les règlements de l'établissement.



EN NATURE, MA SÉCURITÉ, C'EST MA RESPONSABILITÉ

Les activités en plein air peuvent comporter certains risques.

Vous devez vous assurer de posséder les compétences et les habiletés requises pour la pratique de l'activité choisie. Il est important de connaître les risques inhérents à cette activité, de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés. Vous préparer adéquatement constitue le premier pas vers la pratique agréable et sécuritaire de vos activités.

Pour plus d'information : sepaq.com/securite

Photo - Béatrice Trudeau-Duquette

330, rang des Vingt-Cinq Est,
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P6

Information :

450 653-7544 | 1 800 665-6527
Courriel : parc.st-bruno@sepaq.com
sepaq.com/montsaintbruno

